

Chef d'Equipe de Sécurité Incendie SSIAP2

⇒ OBJECTIF :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

⇒ PUBLIC :

- Agents S.S.I.A.P. 1 destinés à la fonction de chef d'équipe des services permanents de sécurité incendie des établissements recevant du public (E.R.P) et des immeubles de grande hauteur (I.G.H).

⇒ ORGANISATION DE LA FORMATION :

Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2), le candidat doit remplir les conditions suivantes:

— être titulaire d'une des qualifications citées à l'article 4, paragraphe 2 ;

— avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 heures durant les vingt-quatre derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail ;

— être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

— PSC 1, de moins de deux ans ;

— Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ;

— être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII du présent arrêté.

Durée : 70 heures (hors examen et temps de déplacement).

Effectif maximum : 12 personnes.

Effectif minimum : 6 personnes.

Maintien des connaissances :

- Recyclage tous les 3 ans.

Lieu : Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

Intervenant(s) : Formateurs S.S.I.A.P. expérimentés en sécurité incendie et en formations professionnelles.

Méthode pédagogique : Basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (visite applicative, mises en situation d'intervention, gestion de crise au P.C.S, manipulation SSI...).



Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs
Evacuation - Habilitations électriques

Attribution finale : Diplôme de chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Organisme de délivrance : SECURIPREV (ou ses partenaires) et le Service Départemental d'incendie et de Secours (S.D.I.S.) du lieu de formation.

⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique**

➤ **ROLES ET MISSIONS DU CHEF D'EQUIPE**

Gestion de l'équipe de sécurité
Management de l'équipe de sécurité
Organiser une séance de formation
Gestion des conflits
Evaluation de l'équipe
Information de la hiérarchie
Application des consignes de sécurité
Gérer les incidents techniques
Délivrance du permis de feu

➤ **MANIPULATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE**

Système de détection incendie
Le système de mise en sécurité incendie
Installations fixes d'extinction automatique

➤ **HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE**

Réglementation Code du Travail
Commissions de sécurité accessibilité

➤ **CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE**

Gestion du poste central de sécurité
Conseils techniques aux services de secours

○ **Partie pratique**

➤ **CONCRETISATION DES ACQUIS**

Visites applicatives
Mises en situation d'intervention, gestion de crise au P.C.S

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

Arrêté du 02 mai 2005 modifié – consolidé en février 2011 : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Réf : SSIAP 2
V.020114

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL
Tel/Fax : 09.73.61.16.85 – contact@securiprev.com

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

